



Et si vous adhérez à L'AMAP d'Ailly-sur-Noye ?

amap.ailly_sur_noye@hotmail.com

Notre association vous permet de vous nourrir sainement, uniquement avec des produits issus d'une agriculture bio, locale et de saison respectant les producteurs locaux.

Nous vous proposons, via un engagement avec les différents producteurs actuels de vous procurer :

Des légumes, des œufs, du pain, du miel, des jus de fruits, de la bière, de la viande ... et bientôt d'autres produits !

Pour en savoir plus, contactez-nous : 06 80 99 12 63

<https://amap-ailly-sur-noye.jimdosite.com>





Qu'est-ce qu'une AMAP ?

Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne

C'est donc une association loi 1901 qui s'est rapprochée d'agriculteurs et producteurs locaux bio pour vous proposer en circuit court des produits bio de saison.

Comment cela fonctionne-t-il ?

Selon vos besoins, vous vous engagez avec ces producteurs via un contrat à prépayer vos paniers sur une durée de 6 mois. Cela permet aux producteurs de gérer leurs productions et ainsi leurs assurent une avance de trésorerie pour produire et nous honorer leurs paniers sur la durée du contrat.

A quelle fréquence ?

La fréquence de livraison est hebdomadaire et peut être mensuel selon les produits et contrat.

Que propose l'AMAP d'Ailly sur Noye ?

A l'AMAP d'Ailly sur Noye, nous travaillons avec :

- Un maraîcher qui propose un panier de légumes toutes les semaines
- Un boulanger / meunier qui vous propose du pain, de la farine, et un ensemble d'autres produits...
- Un brasseur qui propose une livraison de bières tous les mois
- Un producteur de pommes et de poires toutes les 2 semaines.
- Une éleveuse de chèvre qui nous propose des fromages, yaourts (et des glaces) toutes les 2 semaines
- Un éleveur de viande bovine et ovine pour des colis tous les 2-3 mois
- Un éleveur de poules pondeuse pour des œufs toutes les 2 semaines

Comment faire pour passer un contrat pour l'un de ces produits ?

➤ Cela se fait en 2 étapes :

1- Vous adhérez à l'association - (10 € par an)

2- Vous vous engagez auprès des différents producteurs de votre choix sur une durée de 6 mois

- Légumes : soit sur un petit panier (13 € le panier) ou un grand panier (18,50€ le panier) voir contrat
- Pain et farine - ou un choix de différents produits vous sont proposés (voir contrat)
- Les œufs (voir contrat)
- La bière (voir contrat)
- Des fromages de chèvre (voir contrat)
- Des pommes, poires, jus de fruits (voir contrat)

Les paniers sont à venir récupérer à Ailly-sur-Noye, dans un local communal place François Mitterrand à Ailly sur Noye le jeudi soir de 19h15 à 19h45.

Pour plus de renseignement :

amap.ailly_sur_noye@hotmail.com

06-80-99-12-63